

du 20 Juin 2018

Le mercredi 20 Juin 2018 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 21 Juin 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : TOURAINE Jean-Louis, GUILLAND Stéphane,

Excusés : Mmes & MM : BACHA-HIMEUR Samira, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEBUHOTEL Bruno, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 20 juin 2018



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Je vais demander à Mme FERRARI de bien vouloir procéder à l'appel nominal, elle sera le secrétaire de séance.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum. Nous allons passer à l'examen des rapports.

1. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2018

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques, des demandes de parole, des demandes de correction ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Lancement de l'opération n° 58008001 « Rénovation de l'installation d'éclairage public de l'avenue Viviani » à Lyon 8° et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je vous présente cette délibération de travaux d'éclairage public. Par des délibérations précédentes, nous avons approuvé l'actualisation du programme de gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville et notamment la ligne « Aménagement d'éclairage public ».

Je suis très honoré de présenter cette délibération pour une raison très simple : lors d'un précédent dossier, nous avons pu étudier le plan climat énergie de la Ville de Lyon et c'est une déclinaison concrète de ce plan que nous avons ici puisque la rénovation de l'alimentation de l'éclairage de l'avenue Viviani et le remplacement des lanternes par des lanternes type Led qui permettront de faire une gradation d'énergie rempliront à terme les économies d'énergie puisque nous pourrons, via le système de gradation, baisser la luminosité et, de fait, la consommation d'énergie durant la nuit quand il y a moins besoin d'éclairement sur les voiries.

Bien entendu, je vous demande de valider ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur cet éclairage de l'avenue Viviani très important ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la Politique de la Ville - Fonds d'Initiatives Locales, pour un montant total de 15 500 euros

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Afin de développer le lien social, le vivre ensemble et les formes de solidarité et de rencontre des différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'État ont constitué des petites réserves de fonds à destination des associations ou des collectifs d'habitants, que l'on appelle les fonds associatifs locaux et les fonds d'initiatives locales.

Lors de la dernière séance de notre Conseil d'Arrondissement, nous avons déjà adopté une programmation financière pour un certain nombre d'associations et de collectifs. Des dossiers n'avaient pas encore eu le temps d'être traités, il s'agit de compléter cette programmation, mais également d'apporter la contribution de l'État et de la Ville à un fonds d'aide et d'accompagnement des actions portées par les conseils citoyens.

Nous sommes concernés pour :

- Nos quatre conseils citoyens États-Unis, Moulin à Vent, Mermoz et Langlet-Santy, chacun à hauteur de 1 000 € ;

- La programmation complémentaire sur les fonds associatifs locaux pour l'association Anim'ON, pour un projet de jeunes de Mermoz durant l'été, qui organise la retransmission des principaux matchs de football et une animation de quartier autour de la thématique.

- L'amicale Renouveau Pressensé pour des sorties estivales sur une base nautique en bord d'Isère.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ces rapports.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. Programmation financière 2018 au titre de la Politique de la Ville (volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 312 580 euros en investissement - Autorisation de solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de La Duchère - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Annulation d'une subvention de 11 000 euros votée en 2015 au bénéfice de Grandlyon Habitat pour une action sur La Duchère

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'est la gestion sociale et urbaine de proximité qui est établie à travers la convention territoriale qui permet de soutenir différentes actions qui sont portées à la fois par les habitants mais principalement par les bailleurs sociaux.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par différentes actions portées par Grandlyon Habitat principalement dans ce volet.

Ces actions visent la rénovation des parties communes, des chantiers d'insertion toujours sur le volet social et insertion, mais également un point qui me tient à cœur, l'aménagement de la placette et du parvis de la future maison de santé pluridisciplinaire qui est en train de voir le jour rue Ludovic Arrachart, et pour laquelle un certain nombre d'entre nous ont dépensé énormément d'énergie pour arriver à ce qu'elle sorte de terre.

Également l'accompagnement du comité des locataires de Tony Garnier pour l'aménagement du local qui leur est mis à disposition par Grandlyon Habitat.

Nous aurons un projet important de rénovation urbaine sur Mermoz sud et nous ne pouvons laisser en l'état certains aménagements d'espaces extérieurs, notamment les parties interbarres sur la rue Jules Froment. Un fonds a été réservé pour quelques travaux d'aménagement mineurs sur ces espaces, ceux qui seront faits en lien avec les collectifs d'associations, le conseil de quartier et le conseil citoyen.

Nous avons toujours un certain nombre de rénovations mais sur un autre territoire puisqu'il s'agit des logements et des parties communes pour Langlet-Santy.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité (abstention du Front national).

Je vais vous demander de modifier un peu l'ordre du jour. Madame BACHA-HIMEUR étant excusée ce soir, nous allons passer au rapport 28383 et je demande à M. Franck LEVY de le rapporter.

5. Groupe scolaire Duret place Julien Duret à Lyon 8^e - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Opération n° 08309001 - Lancement des études préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Notre arrondissement compte 33 écoles maternelles et élémentaires qui accueillent près de 7 607 élèves, des effectifs qui augmentent fortement depuis une quinzaine d'années, notre arrondissement au sein de la ville de Lyon se positionne parmi les villes de France les plus dynamiques et les plus attractives.

Depuis 2010, on assiste à une accélération de la croissance démographique et la Ville de Lyon et notre arrondissement ont toujours fait de l'éducation une priorité. Elle mobilise tous ses moyens et, dans notre arrondissement, cela représente plus de 200 agents municipaux, plus de 130 animateurs pour les élèves et la communauté éducative dans son ensemble, autour des quatre piliers qui sont :

- Le droit à l'éducation pour tous ;
- L'équité et la lutte contre les discriminations ;
- La co-éducation ;
- La cohérence éducative.

Cette volonté politique forte s'est déjà traduite par la construction dans notre arrondissement d'un groupe scolaire depuis 2001, mais également par la rénovation et la modernisation d'un patrimoine scolaire riche et ancien, et de nombreux projets vont voir le jour prochainement.

En effet, alors que l'éducation est déjà le premier budget de la Ville, de nombreux engagements forts sont pris actuellement pour répondre au budget croissant.

Lors de notre précédent Conseil d'Arrondissement, nous vous avons annoncé qu'un plan de renforcement de crédit d'un montant de 25 M€ supplémentaires avait été voté au précédent Conseil Municipal permettant, au niveau de la Ville, la réalisation de trois groupes scolaires prévus d'ici à 2020, ainsi que l'anticipation de plusieurs opérations importantes en termes de rénovation et d'extension également prévues initialement à partir de 2020.

Concrètement, pour notre arrondissement, il s'agit d'engagements autour de trois axes qui consistent à :

- Construire de nouvelles écoles fonctionnelles et modernes ;
- Agrandir des groupes scolaires existants avec, dans certains cas, des bâtiments modulaires ;

- Rappeler un certain nombre d'investissements faits, y compris dans ce mandat, autour des écoles Simone Signoret, Lumière, Pergaud, Fournier, plus tous les aménagements liés aux CP à 12 pour la rentrée prochaine estimés à plus de 300 000 € pour notre arrondissement et qui s'ajoutent aux 500 000 € déjà investis en septembre dernier.

Il s'agit d'investir dans les écoles en y réalisant des aménagements d'envergure.

Nous avons déjà délibéré en Conseil d'Arrondissement sur l'ouverture, en septembre 2019, d'un groupe scolaire sur le tènement Berliet pour un nombre total de 18 classes. L'école est mitoyenne de la crèche l'Escale de Nelly qui a ouvert ses portes en novembre 2017, permettant ainsi de constituer un véritable pôle enfance sur le secteur Berliet Épargne.

Concernant la délibération d'aujourd'hui, il s'agit de proposer l'ouverture d'un groupe scolaire pour septembre 2020 de 18 classes initialement prévues pour le prochain mandat. Il s'inscrit dans le cadre du projet urbain partenarial Patay qui permettra de créer un quartier mêlant à la fois logement social, logement étudiant et accession sociale à la propriété sur une superficie de 2,5 hectares. La future école permettra d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sur le secteur Moulin à Vent, Grand Trou, mais également l'école Alain Fournier, secteur en pleine croissance.

Je vous rappelle que, pour cette rentrée, il n'y a quasiment plus de salles disponibles au sein du groupe scolaire Alain Fournier qui avait un bâtiment quasiment vide voici moins de dix ans.

Cette opération sera conduite en maîtrise d'œuvre interne. Le projet comprend, en plus du bâtiment principal, un restaurant scolaire et un gymnase.

Le budget de cette réalisation est d'un montant de 13 M€ avec des financements apportés par les PUP Patay et Saint-Vincent-de-Paul. Le gymnase sera livré un an après l'ouverture des classes, soit en 2021.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques mots suite à la présentation de cette délibération par notre collègue Franck LEVY.

Tout d'abord, bien évidemment, la Ville de Lyon se situe dans une démarche d'anticipation par rapport à cette question de la démographie scolaire. Comme on l'a rappelé, nous avons à faire face aujourd'hui à une évolution sur le plan démographique d'une manière générale mais, qui plus est, sur la démographie de nos enfants avec un peu plus de 560 enfants supplémentaires qui arrivent chaque année dans nos écoles.

Bien évidemment, il faut y faire face et la Ville y répond. Elle s'est mobilisée pour cela en accordant des moyens supplémentaires à hauteur de 25 M€, ce qui permettra la création de cinq nouvelles écoles à l'échelle de la Ville dont deux sur le 8^e arrondissement, le groupe scolaire sur le PUP Berliet et le futur groupe scolaire évoqué ce soir au travers de la délibération.

Cela permet de montrer le partenariat qui existe entre les collectivités, la Ville de Lyon et la Métropole qui nous permet de mettre en œuvre des outils intéressants permettant le financement de notre développement urbain au travers des projets urbains partenariaux. Nous en avons deux sur le secteur de Moulin à Vent - Grand Trou qui participeront à hauteur de quasiment 8 M€ sur les 13 M€ que coûte ce groupe scolaire. Cela nous permettra d'alléger d'autant la facture pour nos concitoyens et je pense que c'est un élément important. Il convient aussi de le rappeler.

Enfin, sur ce projet, sur Garon Duret, nous mettons en place un dispositif innovant en termes de consultation auprès des entreprises en lançant un appel à projet auprès des constructeurs visant à faire en sorte que l'on puisse développer de l'innovation sur le mode constructif, notamment pour mettre en œuvre des procédés constructifs sur la base de la filière sèche pour réduire le temps de livraison de ce groupe scolaire.

Ce groupe scolaire sera développé en maîtrise d'œuvre interne, c'est-à-dire avec les architectes du service de construction de la Ville de Lyon, ce qui nous permet de gagner du temps en procédure. Le procédé de consultation des entreprises et le procédé constructif retenu, ou en tout cas préconisé, nous permettront aussi de réduire le temps de fabrication de ce groupe scolaire.

A contrario d'une procédure classique qui nécessite 48 mois pour pouvoir sortir un groupe scolaire, nous serons en mesure de le livrer pour la rentrée 2020, cela accompagnera aussi la dynamique urbaine que connaît aujourd'hui le secteur de Moulin à Vent - Grand Trou au travers de deux projets urbains partenariaux et de l'arrivée du tramway dès la fin de l'année 2019 sur le secteur.

Enfin, ce groupe scolaire travaillera aussi en synergie avec l'Espace des 4 vents parce que nous allons, et Franck LEVY l'a rappelé, livrer avec ce groupe scolaire un gymnase qui fonctionnera bien évidemment pour les scolaires en semaine mais qui sera aussi à disposition des associations le soir et le week-end, et tout ceci au profit de nos concitoyens.

Le message que l'on peut faire passer au travers de cette délibération, c'est la mobilisation de la Ville sur ces questions et la mobilisation de la Municipalité sur le secteur de Moulin à Vent - Grand Trou.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce rapport ?

Je voudrais remercier le maire de Lyon qui nous a entendus sur l'urgence. Je lui ai dit que nous allions finir ce mandat avec des bungalows dans toutes les cours d'école. Nous nous orientons un peu vers cela. De plus, nous allons faire un groupe scolaire assez rapidement, même s'il sera modulaire, mais c'est quelque chose qui répondra à l'attente des jeunes élèves du 8^e arrondissement.

Je remercie les élus qui s'en sont occupés et Mme Nicole GAY qui a fait ce qu'il fallait pour que ce dossier aille le plus vite possible.

Mme GAY.- Un mot pour dire à mes collègues adjoints à la Ville de Lyon mais aussi à ceux du 8^e que je n'ai pas simplement cette charge, je suis aussi particulièrement l'ensemble des travaux en allant sur les sites.

Nous avons deux groupes scolaires entre Duret et le PUB Berliet que nous avons faits rapidement, 36 mois pour le PUP Berliet. Nous aurons peut-être un nom à donner à cette belle école qui sera construite par Dalmas. Il faudra aussi donner un nom au groupe scolaire Duret, il demandera environ 24 mois de construction.

Je serai très attentive à tous ces travaux, comme je le fais pour les crèches, pour les gymnases, les musées et les piscines. Je suis quelquefois invisible mais je suis très attentive à tous ces travaux.

M. LE MAIRE.- Merci Madame GAY. Nous allons utiliser le même outil pour essayer de faire avancer le centre social de la Maison du Peuple.

Mme GAY.- Aussi.

M. LE MAIRE.- J'ai l'impression que cela a été abandonné.

Mme GAY.- Non, il n'est pas abandonné.

M. LE MAIRE.- C'est l'impression que j'ai quand je passe devant.

Mme GAY.- Je peux donner quelques éléments.

La déconstruction de l'ensemble des bâtiments est terminée, il ne reste plus que le fameux préau de pétanque qui a été vendu à la mairie de Corbas au prix de 49 000 € et qui sera enlevé cet été, en juillet ou août.

Il me semble que nous avons le permis de construire. Les travaux démarreront dans la foulée.

Cela dure un certain temps entre l'APS, l'APD et l'ensemble des choix des entreprises. Cela ira au-delà de 2020 comme nous l'avions dit à un précédent Conseil d'Arrondissement. En tout cas, les choses s'engagent de bonne façon, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bonne nouvelle. Nous allons revenir à ce groupe scolaire de la place Duret. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'attribuer une subvention au titre du FIC pour le théâtre. Concernant notre arrondissement, trois structures sont concernées :

- Le collectif INVIVO situé au 49, rue Saint-Maurice, qui fait un travail de recherche sur la toute petite enfance à travers des ateliers collaboratifs dès 18 mois et des ateliers en crèche ou maternelle, avec pour but de créer un livre interactif. La création aura lieu en 2019.

La subvention proposée est de 2 000 €.

- La compagnie On Off qui se démarque par son engagement dans la promotion de la culture sourde. Elle a créé un spectacle qui s'appelait *M. et Mme Wilson*, qui a été joué l'année dernière au Bal des Fringants. Depuis cinq ans, elle anime des ateliers de pratique théâtrale destinés aux artistes sourds en voie de professionnalisation.

La proposition pour 2018 est de 5 000 € alors que, l'année dernière, elle n'était que de 3 000 €, ce qui montre l'intérêt du travail d'Anthony GUYON.

- Le Kastôragile, rue Wakatsuki, pour 11 000 €, une compagnie qui s'implique dans l'accompagnement de jeunes professionnels issus des structures de formation artistique initiale lyonnaises ou régionales, qui anime des stages et des ateliers à visée professionnelle ou en pratique amateur, et développe des actions d'initiation artistique en direction de publics néophytes variés, par exemple des interventions auprès de jeunes primo-arrivants à la Villa Gillet ou des ateliers d'écriture et théâtre en milieu carcéral.

Mesdames et Messieurs, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Approbation d'une convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association Musée Urbain Tony Garnier (MUTG)

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs,

Nul n'ignore que l'association du musée urbain Tony Garnier a fait face à d'importantes difficultés financières malgré le très fort engagement de tous ses administrateurs bénévoles ainsi que de sa direction.

À l'initiative de la Ville de Lyon et de son adjoint à la culture, Loïc GRABER, des réunions de travail ont eu lieu au cours du premier trimestre 2018 avec les administrateurs de l'association et leurs principaux partenaires financiers que sont la Ville, la Région, l'État ainsi que Grandlyon Habitat.

Ce travail sur le fonctionnement économique de l'association a permis de poser les bases d'une gestion stabilisée et d'établir une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et cette association, convention que nous allons devoir approuver aujourd'hui.

Depuis 2003, la Ville de Lyon apporte son soutien à cette association en lui attribuant une subvention de fonctionnement qui, pour 2018, était prévue à 75 000 €.

En outre, la Ville attribue aussi depuis 2008 une subvention d'investissement pour la réalisation des différentes interventions nécessaires à la conservation des murs peints qui s'élève à 9 500 €.

La nouvelle convention a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association pour les années 2018 à 2020 et le champ précis du soutien de la Ville de Lyon autour des activités suivantes :

- Au titre du fonctionnement : gestion du lieu et médiation culturelle, animation territoriale de proximité à travers la participation du musée aux partenariats locaux et projets du territoire, ainsi qu'activité de recherche et de vulgarisation scientifique en vue d'une restitution aux publics ;

- Au titre de l'investissement : la conservation des murs.

Concernant le fonctionnement de l'association, la nouvelle convention porte la contribution financière de la Ville à 90 000 € pour l'année 2018, soit les 75 000 € initialement prévus plus 15 000 € supplémentaires au titre de la Politique de la Ville.

En contrepartie, un comité de suivi sera mis en place, qui se réunira deux fois par an à l'initiative de l'association, qui réunira toutes les tutelles dont la Ville et la mairie du 8^e. Ce sera donc l'occasion d'aborder les activités dont le programme d'exposition et les actions pédagogiques et culturelles conduites, ainsi que les budgets, et permettra d'être plus vigilant et de suivre au mieux les évolutions de la structure pour ne pas revivre les difficultés de ce début d'année.

Compte tenu de l'intérêt culturel et patrimonial que représentent les activités de cette association, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner une suite favorable à ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur RITTER ?

M. RITTER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

On peut se féliciter de cette hausse que notre collègue Stéphane GUILLAND réclamait depuis le Conseil Municipal du 29 janvier. Nous pouvons remercier également la Région Auvergne Rhône-Alpes qui passe de 30 000 € à 35 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

À l'époque, je vous avais dit quand même que M. GRABER, l'adjoint à la culture, travaillait sur ce dossier. Il a eu la subvention. Il y avait aussi cette convention triennale pour que le musée puisse fonctionner correctement. Il me semblait vous avoir rassuré à l'époque. Apparemment non puisque vous étiez inquiet.

M. LE FAOU.- Comme Monsieur le Maire l'a indiqué, je voudrais saluer la mobilisation des acteurs sur ce sujet. Nous avons eu une réunion en mairie centrale sous l'égide de Loïc GRABER qui avait mis en place une méthodologie pour à la fois étudier la situation du musée urbain Tony Garnier mais aussi sensibiliser l'ensemble des partenaires sur ces sujets, et notamment l'État avec encore, voici très peu de temps, la semaine dernière, une visite du sous-préfet de l'arrondissement en charge de ces questions, qui a passé quasiment deux heures au musée urbain Tony Garnier.

Cela montre aussi la sensibilisation que nous avons pu mettre en œuvre sur ces questions pour faire en sorte que tout le monde se mobilise sur ce sujet et que, derrière, les financements afférents puissent arriver.

Il convient de saluer à la fois la mobilisation de la Ville, la mobilisation de la Région qui augmente légèrement sa participation. Je ne doute pas que l'État, à travers la sensibilisation que nous avons pu réaliser, puisse monter aussi en charge sur ces questions.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Nous allons tous nous réjouir et voter comme une seule femme et un seul homme. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie et merci pour le musée urbain Tony Garnier.

8. Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types

Mme STEFANI-JACOB.- La Ville de Lyon soutient fortement les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations qui organisent cette fête de la musique.

Pour le 8^e arrondissement :

- La MJC Monplaisir animera une scène musicale au clos Layat avec l'association Épicentre et des associations d'habitants de quartier comme la SELGT. Cela permet de promouvoir les pratiques musicales de proximité, l'école de musique, des groupes de jeunes, et de mettre à disposition une scène sonorisée par des professionnels du métier à des groupes amateurs locaux. La subvention est de 1 200 €.

- L'association Orage Production qui anime le jardin Lumière avec des coups de cœur rock & pop, avec des groupes émergents qui chantent en français. La subvention est de 800 €.

- Une troisième opération portée par la mairie du 8^e, dans le jardin de la mairie, demain soir, avec le soutien de réseau 1901 pour la sonorisation et Épicentre qui sera également là pour la buvette, et bien entendu les bénévoles des conseils de quartier qui viendront nous aider.

Mesdames et Messieurs, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les approuver.

Je compte sur vous demain soir dans les différents quartiers du 8^e.

M. LE MAIRE.- Je pense que ce sera entendu.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 10^e édition du festival « Jazz sur les places », le 10 septembre et du 13 au 16 septembre 2018

Mme STEFANI-JACOB.- Cette association qui est située 29, rue Léo et Maurice Trouilhet, organise cette année sa 10^e édition de « Jazz sur les places » en proposant des concerts de jazz gratuits qui s'adressent à tous les publics. Ce ne sera hélas pas dans le 8^e mais il y a quand même pas mal de choses intéressantes au mois de septembre.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le fonds d'intervention culturel pour un montant global de 131 500 euros - Approbation de conventions avec les associations compagnie Propos et Ramdam

Mme STEFANI-JACOB.- Dans le secteur de la danse, nous avons deux compagnies dans le 8^e arrondissement :

- La compagnie Acte qui fait un travail de création et qui est rue des Hérideaux. Nous proposons une subvention de 15 000 €.

- La compagnie Propos, l'association se situe rue René Leynaud et le studio est dans une ancienne usine dans le quartier de Mermoz. Nous proposons 41 000 € pour le travail de Denis PLASSARD qui a bien participé aux Cabarets Citoyens et qui nous a donné quelques aspects de son grand talent. Il sera également présent sur le festival Acordanse, donc bien présent sur le 8^e cette année.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros Enveloppe « Casino » et « fonctionnement école de musique » - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme STEFANI-JACOB.- C'est toujours les associations qui sont aidées grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon - Le Pharaon, pour un montant global de 198 800 €.

Sont concernées chez nous :

- L'école de musique Guy Candeloro pour un montant de 3 000 € ;

- L'union musicale Lyon Guillotière (UMLG) pour un montant de 2 500 €.

Ce sont des écoles de musique bien connues de notre arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2018, pour un montant total de 87 882 euros

Mme STEFANI-JACOB.- La Ville de Lyon est engagée dans une politique forte en faveur de l'égalité et se mobilise aux côtés de personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible.

Dans le cadre des aides que nous apportons sur le 8^e :

- L'Association culture, arts et loisirs (ACAL), qui fait des rencontres et échanges entre sourds, malentendants et entendants à travers des activités culturelles, artistiques et de loisirs, pour un montant de 500 €. Cette association a exposé dans l'atrium de la mairie du 8^e, en début d'année.

- L'Association lyonnaise des devenus sourds et malentendants (ALDSM) qui fait des accompagnements des devenus sourds avec des informations, de l'entraînement à la lecture labiale, des rencontres conviviales, des sorties culturelles. On trouve toujours la culture dans les projets des associations, cela me va très bien. La subvention est de 900 € pour cette association.

- Le NTH8 qui anime en permanence un parcours culturel pour les spectateurs sourds avec son festival « Regards d'avril » qui est fait en partenariat avec la compagnie On Off, pour un montant de 2 000 €.

- L'URAPEDA qui lutte contre l'illettrisme des personnes sourdes ou malentendantes, avec des séances de mise à niveau en français, mathématiques et culture générale, pour un montant de 2 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Programmation 2018 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit en fait d'un ensemble de sollicitations de la Ville de Lyon auprès des services de l'État pour quatre subventions.

La première demande auprès du commissariat général à l'égalité des territoires concerne le financement d'un certain nombre de postes au sein de la mission territoriale. Pour le 8^e, il s'agit du chargé de mission développement social pour lequel il sera sollicité auprès du CGET la somme de 7 000 €.

Par ailleurs, sur un certain nombre d'opérations dans le cadre de la Politique de la Ville, il est sollicité 53 000 € auprès du CGET.

Dans le cadre du volet sécurité-prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, il est sollicité auprès du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) une somme de 62 000 € par la Ville de Lyon.

Enfin, dans le cadre des chantiers tremplin d'insertion, mis en place depuis 2015 et portés par le centre de formation des États-Unis, il est sollicité auprès de ce même FIPD la somme de 50 000 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ces différentes sollicitations faites tant auprès de l'État, de l'ANRU que des différents organismes comme le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité (2 abstentions). Je vous remercie.

14. Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une délibération habituelle. Il s'agit de l'attribution de subventions en soutien aux organismes et associations développant des actions en faveur de nos concitoyens en difficulté, qu'il s'agisse de distribution de colis alimentaires, de lutte contre l'exclusion, de maintien du lien social ou de la santé des personnes SDF, etc. Pour l'ensemble du territoire, la Ville octroie une subvention de 1 305 740 €.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés principalement par :

- Les Restaurants du Cœur qui sont au 58, cours Albert Thomas, pour un montant total de 50 000 € pour son fonctionnement global.

- La fondation ARHM, située 250, route de Vienne, à hauteur de 14 000 €, pour le fonctionnement de l'unité d'interface psychiatrie.

Il vous est également demandé de voter l'autorisation de signer les conventions de financement.

Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité (2 abstentions). Je vous remercie.

15. Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2017-2021)

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les copropriétés privées avaient été identifiées comme un point faible des politiques publiques en matière d'habitat à la suite du rapport du sénateur Dominique BRAYE, alors président de l'Agence nationale de l'habitat.

Des mesures législatives telles que l'immatriculation des copropriétés, la création obligatoire de fonds de travaux, le diagnostic technique global, l'établissement d'une fiche synthétique, inscrites dans la loi ALUR en 2014 sont progressivement toutes entrées en vigueur.

Des actions de requalification de copropriétés fragiles ou dégradées ont été engagées dans notre agglomération depuis les années quatre-vingt. C'est dans la continuité des actions sur les copropriétés en difficulté et aussi des résultats positifs de la démarche expérimentale du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés à La Duchère que la Métropole de Lyon a souhaité inscrire les missions de veille et d'accompagnement dans un cadre partenarial durable avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, avec la mise en place d'un POPAC métropolitain pour la période 2017-2021.

L'objectif de ce dispositif est d'assurer un suivi fin et régulier du fonctionnement de l'ensemble de ces copropriétés et de réagir efficacement face aux problématiques repérées.

Outre les territoires prioritaires et les copropriétés concernées par la fin de dispositifs antérieurs, le POPAC métropolitain doit aussi permettre le développement d'actions de veille et d'accompagnement des copropriétés fragiles identifiées dans le diffus.

À l'issue d'une première phase d'identification et de concertation, 131 copropriétés ont été repérées à l'échelle de la Métropole, 100 s'inscrivent dans le dispositif dont 82 en veille et 18 en accompagnement.

Je vous épargne une lecture linéaire de l'ensemble des copropriétés. Pour notre arrondissement, l'action s'inscrit pour 19 copropriétés aux abords des quartiers Mermoz, Langlet-Santy et États-Unis, dont 4 nécessitent un accompagnement. Une attention particulière est également nécessaire aux copropriétés proches des secteurs de projets urbains comme Californie et Fabia.

Mes chers collègues, je vous remercie de soutenir ce dispositif en votant favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 euros au FC Lyon Football - Signature d'une convention mixte

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le FC Lyon Football, l'un des clubs phares de notre arrondissement à double titre en termes de nombre de licenciés et d'excellence des résultats des nombreuses catégories de jeunes engagées dans les différents championnats, est confronté à des difficultés économiques. Comme tous les clubs de très haut niveau, il est contraint de compléter les subventions des collectivités locales par des partenariats avec des sponsors privés et il s'avère qu'une société s'est désengagée en début de saison et a engrangé un déséquilibre de 60 000 € dans le budget prévisionnel du FC Lyon.

Le FC Lyon a consenti des efforts en supprimant pas mal d'indemnités aux entraîneurs et aux dirigeants et différentes dépenses. La Ville de Lyon propose 15 000 €, le FC Lyon avait demandé 20 000 € de subvention, je vous remercie par avance de bien vouloir valider ces 15 000 € de subvention exceptionnelle.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit de la deuxième dotation des Lions du Sport 2018.

Les trois associations qui ont été retenues pour cette deuxième dotation sont :

- Le Secteur bouliste rive gauche : le montant de 1 000 € dans la délibération est exact mais ce n'est pas une aide financière pour le renouvellement du matériel, c'est une aide pour l'organisation du grand prix de la mairie du 8^e qui aura lieu le dernier week-end du mois d'août, les 26 et 27 août.

- Cyclo Sport Lyon 8 pour 500 € dans le cadre d'une aide pour l'organisation de la 13^e édition de la Cyclo de Lyon qui a eu lieu le 4 mars 2018.

- Sportlygref pour 500 €, une association qui aide les sportives transplantées, pour la participation aux jeux européens de Cagliari du 17 au 24 juin.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette deuxième dotation des Lions du Sport 2018.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur RITTER ?

M. RITTER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il serait question que les Lions du Sport disparaissent. Pouvez-vous nous donner plus de détail à cet égard ? Si c'est vrai, c'est tout à fait regrettable, surtout pour les clubs sportifs qui ne touchent pas de subvention annuelle. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? *(Non)*

Pour ma part je n'ai pas d'information. Monsieur MATARFI ?

M. MATARFI.- Je confirme, j'ai reçu le courrier aujourd'hui. Les Lions du Sport sont arrêtés, il n'y en aura pas en 2019 et 2020, mais Yann CUCHERAT s'est engagé à étudier toutes les demandes de petites subventions au coup par coup et d'y répondre par des subventions exceptionnelles qui remplaceront les Lions du Sport. C'était la dernière dotation ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur RITTER de me l'avoir appris. Vous aviez un temps d'avance.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Attribution d'une subvention d'équipement de 1 000 euros à l'association « Handisport Lyonnais » pour l'achat d'une tonnelle autoportante - Signature d'une convention mixte

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Handisport Lyonnais, fort de ses différentes sections, qui d'ailleurs organise sa fête de fin d'année dans l'espace citoyen en ce moment même, a sollicité la Ville de Lyon pour l'achat d'une tonnelle autoportante au bénéfice de la section de tir à l'arc handisport. Elle fait partie des 11 sections.

Le montant de la tonnelle autoportante était de 1 700 € et je vous remercie par avance de bien vouloir valider les 1 000 € sollicités par Handisport Lyonnais.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association FC Lyon basket féminin pour la participation aux frais de déplacements liés aux diverses finales de ses équipes de jeunes en avril et mai 2018 - Signature d'une convention mixte

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit d'une subvention pour aider le FC Lyon basket féminin dont les différentes sections ont participé aux phases finales du championnat de France puisque l'équipe Espoirs a remporté le titre national à Mont-de-Marsan. Le FC Lyon basket féminin, c'est l'équivalent du Lyon ASVEL féminin mais en amateur. On peut féliciter les filles du FC Lyon pour leurs titres et les nombreuses places sur les podiums.

À ce titre, je vous remercie de bien vouloir valider les 2 000 € demandés par le FC Lyon basket féminin attribués par la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci.

Ce sera pour racheter des filets et des paniers. Quand on est champion de France, l'habitude est de couper le filet des paniers et, cette année, le FCL nous a « coûté cher » parce que plusieurs jeunes filles ont été championnes de France !

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Attribution de subventions pour un montant de 5 600 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est le premier projet de subventions pour l'association Mon marché Mon plaisir qui, en collaboration avec les commerçants de l'UCAM, a organisé le 9 juin dernier à Monplaisir une fête autour de la gastronomie qui s'appelait « Monplaisir ramène sa fraise ».

Cet événement associait les forains présents sur le marché et les commerçants sédentaires mobilisés. Le budget prévisionnel de cette action était de 2 160 €, je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Mon marché Mon plaisir une subvention de 1 600 €.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Attribution de subventions pour un montant total de 36 500 euros dans le cadre de la promotion de l'Économie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme tout le monde le sait, il n'y a pas deux économies mais une seule, l'économie sociale et solidaire complètement dévolue au commerce.

Pour développer la promotion de l'ESS, le soutien à l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable, la Ville de Lyon a défini une nouvelle stratégie globale.

Tout d'abord, un soutien à la chaire de l'économie sociale et solidaire pour l'université Lumière Lyon 2 qui a développé des cours et prépare une chaire qui servira des nouveaux outils et méthodologies, une plate-forme innovante et des recommandations aux acteurs publics à travers un livre blanc.

Pour pouvoir réaliser ce livre blanc, le budget prévisionnel de cette action est de 15 000 €. Compte tenu de l'intérêt communal de cette action, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'université Lumière Lyon 2.

Une autre action très intéressante est menée par l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) : Rhône Développement Initiatives, place Latarjet à Mermoz, soutient les initiatives des associations et des entreprises d'utilité sociale qui sont génératrices d'emplois et d'insertion et qui ainsi favorisent l'initiative créatrice d'emplois et d'activités.

RDI a deux activités : l'accompagnement et le financement de structures de l'économie sociale et solidaire et surtout l'accompagnement et le financement de créateurs de très petites entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit bancaire.

Le budget prévisionnel de RDI est de 964 683 €, ce qui n'est pas rien, mais comme nous soutenons l'ESS et que c'est une économie à part entière, je vous demande une subvention de 5 000 €.

Si ces dispositions remportent votre agrément, merci de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 81 000 euros

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès aux droits pour tous et toutes en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétence. Son engagement en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'intervention :

- L'accès au droit, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- La lutte contre les stéréotypes, préjugés et représentations ;
- La promotion de la diversité.

Lors du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, la Ville de Lyon a déjà accompagné différentes actions avec l'attribution d'une première tranche de subvention d'un montant de 54 500 €. Aujourd'hui, il vous est proposé d'examiner d'autres projets pour un montant total de 81 000 €.

Pour le 8^e arrondissement, nous sommes concernés par le Théâtre du Grabuge, situé au 21, rue Genton, pour son Cabaret Citoyen Itinérant. Il s'agit d'une création artistique pluridisciplinaire et participative autour de la thématique de la richesse des identités plurielles et des rencontres culturelles pour favoriser l'expression citoyenne et la lutte contre les inégalités.

Pour cela, il vous est proposé de leur attribuer une subvention de 1 500 €.

Pour mémoire, en 2017, le montant de la subvention allouée au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens était de 151 250 € et, pour l'année 2018, cette subvention a été ramenée à 135 500 €, intégrant la deuxième tranche proposée aujourd'hui d'un montant de 81 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de voter en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité (vote contre du Front National). Je vous remercie.

23. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de protection de la santé.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et à lutter contre la solitude et la dépendance. Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles et peuvent donc bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Nous sommes concernés dans le 8^e par plusieurs associations (je vous laisserai le soin de les lire) pour un montant global de 18 200 €.

Il s'agit ce soir d'approuver ces subventions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Lyon 8e - Approbation d'un avenant n° 1 de subrogation à la convention de mise à disposition au profit de la Ville de Lyon relative aux locaux à usage de structure petite enfance sis 84-86, rue Feuillat - EI 08 242

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La SCI Lyon Feuillat est propriétaire d'un immeuble situé au 84-86, rue Feuillat, à Lyon 8^e, comprenant notamment des locaux destinés à une structure petite enfance à usage d'une crèche et une halte-garderie.

La SCI Lyon Feuillat a mis à disposition de la Ville de Lyon les locaux décrits à titre gratuit et pour une durée de 25 ans.

Suite à une demande de la Ville de Lyon et par convention, la SCI Lyon Feuillat a agréé la prorogation de la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de cinq ans renouvelable tacitement une fois pour la même durée, soit jusqu'au 6 juillet 2027.

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2017, la SCI Lyon Feuillat informait la Ville de Lyon d'une fusion-absorption de celle-ci au sein de la SCI GEMS RC et, à cette date, la SCI GEMS RC a été subrogée dans les droits et obligations de la SCI Lyon. C'est un peu compliqué.

Afin d'acter ladite subrogation, il est proposé à la Ville de Lyon de conclure un avenant à la convention du 17 octobre 2017 entre la SCI GEMS RC et la Ville de Lyon. Il s'agit donc ce soir d'approuver cet avenant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est la crèche de la Croix-Rouge.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

25. Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit de la programmation financière de la Ville de Lyon dans le cadre de sa politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Cette délibération permet donc de subventionner des associations qui œuvrent depuis de nombreuses années dans ce domaine et qui mènent des actions autour de trois grands thèmes :

- La lutte contre le VIH, le sida et les infections sexuellement transmissibles ;
- La lutte contre les addictions et les toxicomanies ;
- La souffrance psychique.

La programmation financière totale s'élève à un montant de 176 500 €.

Deux associations sont domiciliées dans le 8^e, l'association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C (ADHEC) et Génération Future, mais d'autres structures sont financées dans le cadre de cette programmation qui œuvrent dans le 8^e arrondissement, notamment le centre hospitalier du Vinatier puisque cela permet de financer le poste de coordinatrice du conseil local de santé mentale du 8^e arrondissement.

Je vous demande donc de donner un avis favorable à ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

26. Attribution d'une subvention de 26 500 euros à l'association Ebulliscience® et signature d'une convention d'application pour la mise en place d'animations scientifiques et techniques dans le cadre des ateliers du mercredi matin de la Ville de Lyon et d'une session de sensibilisation à la médiation scientifique pour la période de septembre à décembre 2018

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner l'association EbulliScience en lui attribuant une subvention d'un montant de 26 500 € et de lui permettre de signer une convention d'application pour la mise en place d'animations scientifiques et techniques dans le cadre des ateliers du mercredi matin de la Ville de Lyon et de sessions de sensibilisation à la médiation scientifique pour la période de septembre à décembre 2018.

Concrètement, la Ville de Lyon souhaite encourager le développement d'activités proposées par l'association EbulliScience, notamment la mise en place des ateliers périscolaires l'année prochaine (le soir à partir de 16 heures) mais aussi un temps dit extrascolaire le mercredi matin. À travers cette convention, il s'agit pour nous de renforcer la présence d'EbulliScience dans notre arrondissement et de lui permettre de développer ses activités auprès des enfants et des collégiens également puisque, M. DESBOS pourrait en parler, des actions sont menées avec les collègues Grignard et Longchambon.

Il s'agit d'assurer :

- La promotion de la culture scientifique et technique et numérique dans le 8^e notamment ;

- La mise en place d'animations innovantes et ludiques en matière scientifique et technique dans le champ du numérique, à travers les accueils de loisirs ;

- La sensibilisation à la médiation scientifique des animateurs.

Cela se concrétise avec des partenariats, notamment avec la police scientifique, l'université pour la chimie, le travail mené avec EDF sur l'électricité et l'énergie, les sensibilisations aux problématiques des volcans et les plates-formes numériques dont nous avons parlé à l'instant.

J'insiste pour vous préciser qu'EbulliScience, dans le 8^e, ce sont aussi des accueils de loisirs, des ateliers et un travail extrêmement important sur la question de l'égalité garçon-fille. Je demeure persuadé que ces actions contribuent également à la diffusion des valeurs autour de la laïcité.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur RITTER ?

M. RITTER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Puisqu'il s'agit de périscolaire, on peut regretter qu'une fois de plus les conseillers d'arrondissement ne soient pas consultés sur le nouveau règlement périscolaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est de la compétence Ville. Monsieur LEVY, vous avez quelque chose à ajouter ?

M. LEVY.- Non, je n'ai rien à ajouter Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est une compétence Ville au niveau du Conseil Municipal.

Je vous rappelle que les adjoints d'arrondissement peuvent aller dans les commissions d'éducation, dans les autres également.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

27. Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2018

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est une délibération importante pour notre arrondissement puisqu'il s'agit d'approuver les liens entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et, concrètement, la Caisse des écoles, c'est ce qui alimente essentiellement le projet de réussite éducative qui s'inscrit sur les quartiers en Politique de la Ville et en contrat de cohésion sociale. Cela concerne énormément notre arrondissement, notamment à travers les actions réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), les écoles dites en environnement difficile.

Il s'agit de permettre :

- Le versement d'aide d'un montant total de 45 000 € pour les dispositifs de réussite éducative ;

- Le renforcement du service médico-social scolaire dans notre arrondissement sur les quartiers Mermoz, Langlet-Santy, États-Unis et Moulin à Vent ;

- La validation d'un certain nombre d'actions au titre du PRE sur les quartiers que je viens de vous citer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur RITTER, sur le rapport précédent, une précision : je comprends votre frustration mais il est dommage d'intervenir sur le dossier d'EbulliScience qui est un dossier que le 8^e défend depuis 17 ans. J'y suis très attaché. En règle générale, en France, les étudiants s'éloignent un peu des sciences. La science a l'avantage de lutter contre l'obscurantisme. C'est quelque chose qui nous mène depuis 17 ans et, avec Franck LEVY, nous l'avons toujours développé, nous souhaitons vraiment le maintenir et le développer.

Pour revenir à cette convention, y a-t-il des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

28. Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC association La Xavière pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 537 200 euros relatif à une opération d'extension et de sécurisation au bénéfice de l'école primaire la Xavière située 252, route de Vienne, à Lyon 8e

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En septembre dernier, le chef d'établissement de La Xavière a déposé une demande à la Ville de Lyon de garantie d'emprunt à hauteur de 80 % de la souscription d'un emprunt d'un montant total de 3 537 000 €.

L'école La Xavière est en plein développement et recentre ses activités dans le 8^e arrondissement.

Il vous est donc proposé, comme cela a été le cas pour l'école Saint-Maurice, d'accorder cette garantie d'emprunt.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité (2 abstentions du Front national).

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

S'il n'y en a pas, vous avez entendu l'invitation de Mme STEFANI-JACOB pour vous rendre à la fête de la musique demain soir et, comme nous n'aurons pas de prochain Conseil d'Arrondissement avant les vacances, je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

(La séance est levée à 20 heures 15.)